

Provisoire

21 octobre 2010

Original: français

Conseil économique et social

Session de fond de 2007

Compte rendu analytique provisoire de la 15^e séance (deuxième partie)*

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 3 juillet 2007, à 9 h 30

Président: M. Čekuolis..... (Lituanie)

Sommaire

Débat de haut niveau (*suite*)

Débat thématique

Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables (*suite*)

* Le compte rendu analytique de la première partie de la séance est publié sous la cote E/2007/SR.15.

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Débat de haut niveau (*suite*)

Débat thématique

Renforcement de l'action menée à tous les niveaux pour promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables (point 2 a) de l'ordre du jour) (*suite*) (E/2007/51, E/2007/68)

Exposés nationaux volontaires

1. **M. Prescod** (Barbade) se félicite de l'instauration de l'Examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement, qui permettront au Conseil d'évaluer les progrès en vue de la mise en œuvre des objectifs fixés au niveau international, parmi lesquels les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il estime par ailleurs que le thème de ce premier examen ministériel ne pouvait pas être mieux choisi, compte tenu de l'importance de l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim pour le développement.

2. Le Gouvernement barbadien ne doute pas qu'il parviendra à atteindre les OMD du fait que son plan national stratégique de développement à l'horizon 2025 vise les mêmes objectifs économiques et sociaux, dont le premier est d'éradiquer la pauvreté. La Barbade ne connaît pas l'extrême pauvreté ni la famine, mais il existe quelques poches de pauvreté que le Gouvernement ne saurait tolérer. Plusieurs structures ont été mises sur pied pour renforcer le cadre institutionnel, parmi lesquelles des commissions chargées du développement urbain et rural, un comité d'élimination de la pauvreté et un bureau d'atténuation de la pauvreté.

3. L'exclusion sociale touche généralement les personnes les plus vulnérables de la société, comme les personnes âgées et les personnes handicapées. Une unité nationale chargée du handicap a donc été créée pour aider à la formulation de politiques et de programmes destinés à protéger les droits des handicapés et à leur garantir l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et aux transports dans des conditions d'égalité, et des mesures ont été prises pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et leur offrir divers services sociaux et autres activités récréatives. La Barbade serait favorable à la conclusion de partenariats avec la communauté internationale pour la prise en charge des handicapés mentaux.

4. La Barbade a instauré dès le début des années 70 l'enseignement universel pour les enfants de 5 à 16 ans, et s'est fixé comme objectif de scolariser ceux qui sont âgés de 3 à 5 ans et de mettre en place des programmes de formation continue. Le pays a également fait des progrès considérables dans le domaine de l'égalité des sexes et accorde désormais une attention particulière à la prévention de la violence et de la traite des êtres humains. Par ailleurs, les taux de mortalité infantile et maternelle sont particulièrement bas. Dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida qui touche 1,8 % de la population barbadienne, l'État a consacré en 2001 50 millions de dollars des États-Unis à un plan quinquennal de lutte contre cette pandémie, mais craint de ne pouvoir maintenir ce niveau de financement étant donné que son statut de pays à revenu intermédiaire lui barre l'accès aux aides financières prévues dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux.

5. Le changement climatique constitue une menace pour le développement des petits États insulaires en développement (PEID) et leur impose de prendre des mesures ciblées, qui se révéleront infructueuses en l'absence d'une mobilisation mondiale immédiate. Il est donc indispensable d'entamer au plus vite des négociations en vue d'un accord devant succéder au Protocole de Kyoto.

6. Pour ce qui est des disparités observées entre les pays dans la réalisation de l'ensemble des OMD, M. Prescod estime que les besoins des pays à revenu intermédiaire

n'ont pas suffisamment été pris en considération dans le cadre du Consensus de Monterrey et dit que son pays espère que le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra en 2008 remédiera à la situation. Il déplore enfin que ce soient les PEID qui aient à assumer la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, alors que ces engagements avaient été pris par l'ensemble de la communauté internationale.

7. **M. Rubin** (animateur) déplore qu'en dépit des intentions affichées des pays développés le montant de l'aide à l'Afrique n'ait toujours pas été doublé. Il demande au représentant de la Barbade combien de vies humaines pourraient selon lui être sauvées si toutes les cibles fixées dans le cadre de la réalisation de l'objectif n° 6 relatif à la lutte contre le VIH/sida étaient atteintes, à savoir si les fonds, les compétences et les médicaments étaient mis à la disposition des services compétents de la région.

8. **M. Prescod** (Barbade) répond que dans ces conditions le taux de mortalité chuterait considérablement. Il déplore que les revenus du tourisme, sur lequel repose l'économie de la Barbade, ne soient pas suffisants pour financer les programmes de lutte contre le VIH/sida.

9. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) estime que le présent débat prouve que la pauvreté n'est pas une fatalité. La lutte contre la pauvreté relève de la responsabilité non seulement des États, mais aussi de l'ensemble des citoyens. Il est certes nécessaire d'accroître le niveau de l'aide au développement, mais il importe avant tout de donner aux pays bénéficiaires – les pays pauvres – les moyens de sortir de cette dépendance et de les responsabiliser en tant que pays concernés au premier chef.

10. **M^{me} Veiga** (Cap-Vert) est consciente que l'insularité dresse un certain nombre d'obstacles sur la voie du développement. Elle demande si, avec l'aide de ses partenaires, le Gouvernement barbadien a pris des mesures pour combattre l'exode du capital humain, et si un cadre de coopération a été mis en place pour lutter contre la propagation du VIH/sida dans la région en général, et à la Barbade en particulier.

11. **M. Rubin** (animateur) dit profiter de la présence de M. Miller, représentant des États-Unis, pour lui demander s'il peut donner au Conseil l'assurance que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique honorera d'ici à 2010 les engagements pris au titre de l'aide au développement.

12. **M. Miller** (États-Unis) dit qu'une telle question est digne d'une conférence de presse et non d'un débat au sein du Conseil économique et social, et souhaiterait donc que le dialogue se poursuive dans un meilleur esprit. Il a demandé la parole non pour répondre à la question de l'animateur mais pour féliciter le représentant de la Barbade pour la présentation de son rapport ainsi que pour les progrès réalisés par ce pays dans la lutte contre la pauvreté.

13. M. Miller croit comprendre que le seul OMD que la Barbade risque de ne pas être en mesure d'atteindre est l'objectif n° 6 relatif à la lutte contre le VIH/sida. Compte tenu que la propagation du VIH/sida comporte une composante culturelle et sociale – près de 70 % des naissances se faisant en dehors du cadre du mariage –, il serait selon lui important de mener une campagne de prévention dans ce domaine.

14. **M. Fernie** (Royaume-Uni) demande comment se traduit à la Barbade la menace que le changement climatique fait peser sur l'économie des pays en développement, et à quelle fin ce pays utiliserait d'éventuels fonds supplémentaires que la communauté internationale pourrait débloquent.

15. **M. Prescod** (Barbade) explique qu'en raison de plusieurs vagues d'émigration au début puis dans le courant du XX^e siècle les femmes restées au pays étaient bien plus

nombreuses que les hommes, d'où le taux élevé de naissances hors mariage. Il y a effectivement une composante culturelle dans la propagation du VIH, mais il ne faut pas oublier que l'industrie du tourisme est très développée à la Barbade et qu'en conséquence le nombre de touristes séjournant sur l'île chaque année est supérieur à celui des Barbadiens. La communauté internationale a donc sa part de responsabilité dans la propagation de ce fléau.

16. La fuite du capital humain touche principalement les enseignants et les infirmières. Pour pallier ce problème, une coopération a été mise en œuvre avec certains pays, dont le Nigéria et les Philippines, ce qui a permis de combler les postes vacants.

17. **M. Sealy** (Barbade) dit que le changement climatique impose de prendre des mesures dans les plus brefs délais au niveau international – notamment pour réduire l'émission des gaz à effet de serre – et que les petits pays comme la Barbade ont besoin de l'assistance de la communauté internationale pour mettre en œuvre des politiques d'ajustement. L'élévation du niveau de la mer et l'érosion des plages qui en résulte constituent la plus grande menace pour l'économie barbadienne, en ce qu'elles peuvent mettre en péril la principale ressource du pays, à savoir le tourisme. La mauvaise qualité de l'eau potable due aux inondations et aux tempêtes constitue également un obstacle que le Gouvernement barbadien devra surmonter. Un soutien de la communauté internationale dans ces domaines serait le bienvenu.

18. **M. Hackett** (Barbade), s'exprimant en sa qualité de représentant de la société civile barbadienne, déclare que le niveau le plus élevé de partenariat social entre le Gouvernement et le monde du travail a été établi dans les années 90, et que cela a eu pour conséquence de stabiliser l'économie et, notamment, de juguler l'inflation. Le Gouvernement barbadien a compris qu'il était dans son intérêt de tirer le meilleur profit des faibles ressources dont il dispose et a associé toutes les parties prenantes – jeunes, travailleurs, membres du secteur privé, organisations communautaires et autres ONG – à l'élaboration de sa politique nationale de développement durable, de sa politique énergétique nationale puis de sa politique en faveur des handicapés. Cela dit, le secteur privé a le sentiment que, d'une manière générale, le Gouvernement barbadien est davantage tourné vers le profit qu'empreint de conscience sociale. Les subventions qu'il octroie aux ONG et autres organisations communautaires sont irrégulières, bien que la survie de ces structures en dépende. Il faudrait incontestablement que celles-ci trouvent un moyen de financer leurs actions de manière indépendante.

La séance est levée à 13 h 35.